



## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2014

---

### PROCES-VERBAL SOMMAIRE

---

#### **AFFICHE DU 14 AU 26 OCTOBRE 2014**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2014, s'est réuni le **LUNDI 13 OCTOBRE 2014 à 20 H 00**, salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

\*  
\* \* \*

#### **MOTION SUR LE PROJET DE FUSION DES TROIS COMMUNES**

Le Conseil Municipal approuve la motion qui graverà solennellement la volonté inédite des assemblées municipales de marcher conjointement vers l'union des communes sœurs des Olonnes.

#### **1 - DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE ET AU PREMIER ADJOINT - MARCHES PUBLICS**

Le Conseil Municipal charge le Maire pour la durée du mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget et dans la limite de 207 000 € H.T pour les marchés de fournitures et de services et de 500 000 € H.T. pour les marchés de travaux et donne délégation à Madame Brigitte TESSON, Première Adjointe au Maire, pour exercer, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ainsi que dans le cas où ce dernier serait personnellement concerné, dans les mêmes conditions cette attribution déléguée au Maire.

#### **2 - TRANSFERT DE L'ASSAINISSEMENT - TRAVAUX - DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le Conseil Municipal autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités suivantes : Commune du Château d'Olonne, Commune des Sables d'Olonne, Commune d'Olonne sur Mer, Communauté de Communes des Olonnes, accepte les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché à bons de commande portant sur la réalisation de travaux simultanés sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'agglomération du Pays des Olonnes et de travaux sur les réseaux d'eaux usées pour la CCO, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, décide de désigner M. Yvan KERVENKA, membre titulaire, et Mme Dominique MAESTRIPIERI, membre suppléant, pour siéger à la Commission Marché citée ci-dessus, accepte que la Communauté de Communes des Olonnes soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

**3 - CONCERT DU NOUVEL AN - CONVENTION ENTRE LES TROIS COMMUNES DE  
L'AGGLOMERATION**

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

\*  
\* \* \*